https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/guestions/QANR5I.16QF10570



16ème legislature

Question N° : 10570	De Mme Élise Leboucher (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Sarthe)				Question écrite
Ministère interrogé > Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations				Ministère attributaire > Égalité femmes- hommes et lutte contre les discriminations	
Rubrique > discriminations		Tête d'analyse >Plan interministériel de lutte contre les LGBTIphobies pour la période 2023-2026		Analyse > Plan interministériel de lutte contre les LGBTIphobies pour la période 2023-2026.	
Question publiée au JO le : 01/08/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Élise Leboucher appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur l'annonce du plan interministériel de lutte contre les discriminations et actes anti-LGBTI+. L'association en charge du centre local LGBTI+ dans le département de Mme la députée a porté à la connaissance de cette dernière son inquiétude sur les doutes existant quant à la pérennisation des subventions de fonctionnement, que le Gouvernement a créées en août 2022, à hauteur de 3 millions d'euros, dans le but de pourvoir au fonctionnement des 35 centres existants dans le pays et de permettre la création de 10 nouveaux centres locaux, ceci afin de renforcer leur maillage sur le territoire. Ces centres de proximité remplissent une mission essentielle au quotidien. Ils sont très souvent le seul interlocuteur identifié vers lequel les personnes LGBTI+ se dirigent pour être accompagnées lorsqu'elles se retrouvent en situation d'isolement et d'exclusion, lorsqu'elles sont victimes de discriminations ou de violences, ou simplement lorsqu'elles ont besoin d'informations et d'écoute. Ils remplissent également un rôle considérable dans la bataille des mentalités qui reste encore pleinement à mener dans l'ensemble des pans de la société, en organisant des manifestations, des interventions en milieu scolaire, des actions de sensibilisation sur les discriminations et en étant force de proposition pour renforcer les moyens de l'accompagnement des victimes des actes LGBTI-phobes. Plus que jamais, ces centres locaux remplissent une véritable mission d'intérêt général que l'État se doit de soutenir. Ces inquiétudes quant à la reconduction des subventions pour 2024 et les années suivantes sont donc légitimes. Leur suppression mettrait en danger de nombreux centres, pourrait conduire à des licenciements des personnels et les entraverait gravement dans leurs actions de prévention et d'accompagnement des personnes LGBTI+ et de leurs proches. La suppression de ces subventions mettrait également en péril la réalité des objectifs du plan pluriannuel et interministériel de lutte contre la LGBTIphobie. Comme les associations, Mme la députée souhaite donc saluer l'annonce d'un plan de 10 millions d'euros, dont 7 millions d'euros nouveaux pour la période 2024-2026, pour pourvoir au versement de ces subventions. Ces dernières vont permettre aux différentes antennes locales de conserver leurs salariées et salariées, d'en embaucher de nouveaux et de permettre la création de nouveaux centres dans les territoires qui n'en sont pas dotés. Mme la députée salue également les annonces faites sur la mise en place de formations initiales et continues aux enjeux de la LGBTIphobie, en milieu scolaire et universitaire, pour les formations du BAFA et pour les personnels de police, de gendarmerie, de justice, de santé et de l'éducation nationale. C'est une avancée qui permettra à chacune et chacun d'être en capacité de contribuer à la lutte et à la

ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/16/guestions/QANR5I 16QE10570



prévention contre ces actes et ces violences. En soutien de ces dernières, Mme la députée souhaite donc interroger Mme la ministre sur certaines inquiétudes qui demeurent, notamment sur les critères qui permettront d'assurer la juste répartition et la transparence des versements des subventions, pour que celles-ci soient attribuées en fonction des besoins réels de chaque centre et territoire. Elle souhaite également savoir si les associations seront associées au processus d'évaluation à mi-parcours du plan interministériel.